

DECISION DU PRESIDENT
N°2024-298

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les Travaux d'urgence pour limiter les déversements sur la station d'épuration La Princetière commune de St Michel Chef Chef

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT

Que les volumes d'eaux usées arrivant à la station d'épuration en période de pluie (hiver 2023-2024) dépassent la capacité de traitement de l'installation, engendrant de nombreux déversements d'eaux usées au milieu naturel sur la période hivernale,

Que l'étude menée par le bureau d'étude SCE a conclu à la nécessité de réaliser des travaux sur les lagunes afin de limiter les déversements,

DECIDE

ARTICLE 1 : La Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz a décidé d'inscrire l'opération « Travaux d'urgence pour limiter les déversements sur la station d'épuration La Princetière – commune de St Michel Chef Chef » auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'obtenir une subvention de sa part, la plus élevée possible.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont ouverts au budget. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 1 051 487 € HT.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 27 juin 2024

**Le Président
Jean Michel BRARD**

